



PAROLE  
AUX ÉLUS

# Elus de la majorité

---

## Relance de la friche Point : les raisons du retard

La presse locale s'est faite l'écho récemment du questionnement de nombreux lillebonnais sur le devenir du bâtiment qui abritait l'ancien magasin POINT.

A l'époque, en 2016, la fermeture de cette enseigne avait suscité dans la population un sentiment de gâchis. En effet, cette « institution » était un des poumons commerciaux de notre ville, une locomotive dont l'activité bénéficiait à l'ensemble des commerces du centre-ville.

Alors dans l'opposition, nous avons fustigé l'immobilisme et le manque de clairvoyance de la majorité en place, et nous nous étions étonnés du fait que rien n'ait été entrepris afin d'éviter la disparition de ce commerce alors qu'elle en connaissait la situation difficile. Nous savions dès lors que la redynamisation du centre-ville était conditionnée à la relance de cette friche.

Depuis 2020, dans le cadre du schéma directeur mis en place sur la ville et en partenariat avec les différents acteurs institutionnels, nous nous sommes attelés à ce dossier ô combien stratégique.

Alors qu'un architecte s'est montré intéressé par le défi que représente ce dossier, qu'un projet immobilier alliant logements et cases commerciales a émergé malgré les nombreuses contraintes des lieux (rivière, proximité de l'église, vestiges archéologiques en sous-sol, ...), aujourd'hui nous nous heurtons à l'avis rédhibitoire de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

En effet, celui-ci nous oppose la conservation de bâtiments considérés comme présentant un intérêt architectural, depuis la création en 2016 d'une AVAP (Aire de Valorisation et de l'Architecture et du Patrimoine) sur la quasi-totalité de notre ville. Très concrètement, cela veut dire qu'il refuse la démolition, pourtant nécessaire au projet, des petites maisons entre Point et l'actuelle Caisse d'Epargne, dont l'intérêt architectural et patrimonial échappe à tous !

Malgré ces blocages, nous continuons à activer tous les leviers possibles (sous-préfet, préfet, parlementaires) pour lever les freins et faire aboutir ce projet qui est d'un intérêt primordial quant à l'attractivité de notre commune et nous avons bon espoir d'y parvenir.

Néanmoins, notre ville reste attractive et dynamique, une ville où il fait bon vivre. Pour preuve, la sixième édition du « palmarès des villes et villages où il fait bon vivre », qui a été publiée le 16 février 2025 dans le Journal du Dimanche (JDD) et qui ne peut que nous réjouir.

Ce classement, qui s'appuie sur des données de l'INSEE et qui est construit sur près de 200 critères différents (qualité de vie, santé, sécurité, transport, commerce, éducation, sports et loisirs, ...), positionne Lillebonne en très bonne place :  
Position nationale : 1 349e sur 34 795 communes  
Position départementale : 26e sur 708 communes

A l'échelle de notre agglomération, Lillebonne est la seule ville du territoire éligible à ce label. Au-delà de la symbolique, cela nous conforte dans l'action de terrain que nous menons depuis le début de la mandature au service de l'intérêt général : celui des lillebonnais et lillebonnaises.

## Lillebonne autrement

VOIX ROMAINE N°135

MARS - AVRIL 2025

